

DISTINCTION DE TERMES EN LIEN AVEC LE DOSSIER CLIMAT SCOLAIRE, VIOLENCE ET INTIMIDATION

Outil d'accompagnement



DOCUMENT DE TRAVAIL

Références des définitions:

- Relevé de littérature (MELS 2009)
- LIP 2012
- Protecteur national de l'élève (PL9)

COLÈRE

La colère est une **émotion** qui fait partie de la vie au même titre que la joie, la peine, l'anxiété, etc. C'est un **signal d'alarme** qui indique que quelque chose dérange ou qu'un **besoin n'est pas comblé**. Il existe différentes façons d'exprimer la colère :

- la façon affirmative et respectueuse ;
- la façon passive, comme le refoulement ou le fait d'encaisser sans parler ;
- la façon agressive.

INDISCIPLINE

Les comportements d'indiscipline ne sont pas de nature offensive, mais ont, pour la plupart, une **fonction défensive**, comme un bouclier utilisé par l'élève pour **protéger son image ou sa dignité**. Les actes d'indiscipline peuvent avoir pour fonction:

- l'évitement
- l'obstruction
- la contestation des règles et des modalités de travail

CONFLIT

Le conflit est caractérisé par un **rapport égalitaire** et non une prise de pouvoir.

Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou les mêmes valeurs.

Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut se régler par la négociation ou la médiation.

VIOLENCE

« Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;

Exercée **intentionnellement** contre une personne;

Ayant pour effet d'**engendrer des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;

en **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Art. 13 LIP)

INTIMIDATION

« Tout **comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non**;

À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;

Ayant pour effet d'**engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Art. 13 LIP)

ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

« **toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles** ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, **exprimés directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique. »

Tiré du site du protecteur national de l'élève

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/droits-eleve/porter-plainte>